

NOTRE RESEAU DE CORRESPONDANTS ORGANIQUES LEXING VOUS INFORME

Projets informatiques : l'interdépendance des contrats

- Le cabinet Philippe & Partners signale deux arrêts (n° [275](#) et [276](#)) du 17 mai 2013 de la Cour de cassation qui consacrent l'interdépendance de conventions portant, d'une part, sur une location financière (mise à disposition de matériel) et, d'autre part, sur la fourniture de services (via le matériel ainsi loué).
- La Cour a ainsi jugé que la résolution du contrat de services en raison des défaillances du prestataire emportait la résolution de la convention de location du matériel (ce matériel étant devenu inutile en l'absence du service lié).
- Ces arrêts sont d'autant plus remarquables que les conventions litigieuses comportaient des dispositions affirmant l'indépendance des conventions concernées.



Lexing Belgique

[Philippe & Partners](#)

Un modèle de notice légale pour respecter le droit des cookies en Espagne

- La Cabinet Alliant signale un [modèle de notice légale](#) permettant de respecter le droit des cookies en Espagne.
- Il a été élaboré à la suite des récentes lignes directrices émises par des représentants de l'industrie, en collaboration avec l'Agence espagnole de protection des données.
- Les cookies permettent à un site Web, entre autres choses, de stocker et de récupérer des informations sur les habitudes de navigation d'un utilisateur ou son équipement et, en fonction des informations recueillies, de faire du profilage. Leur usage est encadré par la directive européenne sur la protection des données à caractère personnel.



Lexing Espagne

[Cabinet Alliant.](#)

L'autorisation de construire par voie électronique

- Actuellement en test après de l'Agence urbaine de la région de Khémisset, le dépôt d'une demande de permis de construire peut être fait par formulaire électronique avec accusé de réception. Le délai entre le dépôt de la demande et la tenue de la commission d'examen est ramené à 3 jours au lieu de deux semaines dans la procédure classique (1).



Lexing Maroc

(1) Actualité du 1-7-2013.

Données personnelles : 1 300 organismes publics et privés se sont signalés à l'autorité de contrôle

- L'autorisation préalable est requise pour le traitement de données sensibles et personnelles utilisées à d'autres fins que leur première destination. La CNDP a lancé une campagne de communication à la rentrée.
- Les organismes publics et privés utilisant des données à caractère personnel ont eu jusqu'au 15 novembre 2012 pour se conformer aux dispositions de la loi 09-08 et le cas échéant, régulariser leurs formalités déclaratives.
- A ce jour, la commission indique avoir traité en tout et pour tout 1 300 dossiers et seulement une quinzaine de plaintes en cours d'examen lui ont été formellement adressées (2).

(2) Actualité du 27-6-2013.

[Cabinet Bassamat & Associée, Fassi-Fihri Bassamat](#)

